

COUR SUPÉRIEURE

"Chambre commerciale"

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

N° : 500-11-057570-190

DATE : Le 11 août 2022

**SOUS LA PRÉSIDENTE DE : Me PATRICK GOSSELIN
REGISTRAIRE**

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE :

3441890 CANADA INC.

Faille

et

KPMG INC.

Syndic

JUGEMENT LIBÉRANT LE SYNDIC

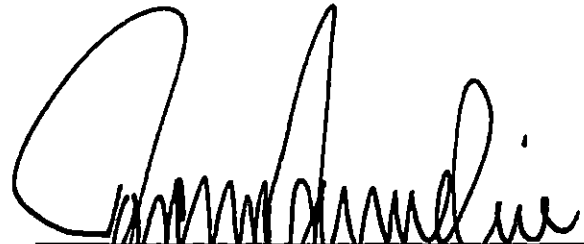
- [1] **LA COUR**, saisie de la demande de libération de KPMG INC., syndic des biens de 3441890 CANADA INC., faille;
- [2] **VU** la demande du syndic, l'affidavit à l'appui de la demande et les pièces annexées;
- [3] **VU** les dispositions de l'article 41(2) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*;

- [4] **ATTENDU** que le syndic s'est engagé à conserver tous les livres, registres et documents relatifs à l'administration de l'actif, conformément à l'article 68 des Règles régissant la faillite;

PAR CES MOTIFS:

- [5] **ORDONNE** que le syndic soit libéré et que soit dégagee la garantie qu'il a fournie relativement aux biens de la faillie.

/dn



Me PATRICK GOSSELIN, registraire